المفقودون DISTARUS المفقودون ون DISTARUS المفقودون الموجود PATSIO المفقودون المفقودون DISTARUS DISTARUS ت DISTARUS المفقودون المفقودون DISTARUS المفقودون Collectif des Familles de Disparus en Algérie

Newsletter n°76

juillet, août, septembre 2020



Une grande combattante pour la vérité et la justice et la lutte contre l'impunité nous a quitté le 22 juillet dernier



Madame Yous, présidente du CFDA et de SOS Disparus nous a quitté le 22 juillet dernier.

Fatima Yous, combattante determinée, courageuse, et patriote, a combattu l'injustice et l'oppression depuis son plus jeune âge. Depuis, Marseille, elle soutenait l'Algérie pendant la guerre, en tant que passeuse, et l'oreille collée à la radio pour avoir de nouvelles de l'autre côté de la méditérannée. Après être arrivée en Algérie, elle est devenue l'infimière « de la cité Clémenceau », ou elle résidait avec sa famille. Fatima Yous était la bienfaitrice de tous, dévouée et apportant son aide constemment à ceux qui en avaient besoin.

En 1997, son petit fils, Amine, disparait, enlevé par l'Etat Algérien. Avec sa fille, Nassera Dutour,

elle se lance dans un combat sans relache sur les traces d'Amine, en Algérie, mais très vite à l'international. Alertant l'opinion publique internationale, elles se sont rendues au Liban, au Maroc, en turquie, en Belgique, au Pays Bas, en Espagne, en Suisse, en Grande Bretagne, etc.

Ce combat est toujours porté par le Collectif des Familles de Disparus d'Algérie, créé au même moment par Nassera Dutour et Fatima Yous, et qui accompagne depuis 1997 des familles de disparus dans leur combat.

Fatima Yous était un pillier de l'association, qui s'occupait aussi bien de réconforter les familles de disparus, que d'organiser des rassemblements hebdomadaires, ou de faire du porte à porte partout en Algérie pour rencontrer des familles.

Fatima Yous a milité toute sa vie pour les droits de l'Homme, et contre les disparitions forcées. Elle a tenu tête aux menaces du gouvernement et a continué de se battre pour les familles des disparus jusqu'à sa mort. Malgré cela, elle n'a jamais su la vérité sur la disparition de son petit fils Amine, comme le reste des disparus.

Sa disparition a profondément marqué ls familles de disparus et un grand nombre de personnes. De nombreux hommages ont été publiés sur Facebook, et des articles sont parus dans différents journaux et associations. Nassera Dutour a rédigé un hommage poignant à sa mère, que vous pouvez retrouver ici:

https://www.facebook.com/sos.disparus

Le « Hirak » face à la répression du gouvernement



La répression de la liberté d'expression en Algérie a connu un nouveau sursaut ce dernier trimestre, dans le contexte du soulèvement populaire en Algérie plus connu sous le nom du « Hirak », qui a débuté en février 2019. Des journalistes, blogueurs et militants ont été très durement réprimés par le gouvernement, qui pratique un « harcèlement judiciaire systématique des journalistes». La liste des journalistes et activistes en prison ou en cours de procédure est longue mais deux exemples sont emblématiques de cette répression : Abdelkrim Zeghileche et Khaled Drareni.

Abdelkrim Zeghileche, directeur d'une radio en ligne, a fait des publications sur Facebook qui sont considérés par le gouvernement comme une atteinte a l'unité nationale. Il a été condamnéà deux années de prison ferme et une amende de 100.000 dinars pour « atteinte à l'unité nationale » et « outrage au chef de l'État ».

Aussi, le journaliste Khaled Drareni est détenu depuis le mois de mars après la couverture d'une manifestation dans le cadre du « Hirak ». Il a été poursuivi pour «incitation à attroupement non armé» et «atteinte à l'unité nationale». Il a été finalement condamné à trois ans de prison ferme en première instance et 2 ans de prison ferme en deuxième instance.

Cette condamnation a suscité beaucoup d'émoi dans la société algérienne et au niveau international. Des marques de soutien ont fusé de toutes part, autant de la part des journalistes algériens que des journalistes et de la communauté internationale oeuvrant pour le respect des droits de l'Homme. Différentes manifestations ont eu lieu à Paris, Montréal, New York et Genève pour demander la libération du journaliste et la protection de la liberté de presse et la liberté d'expression. L'UE, l'ONU et l'Union Africaine ont manifesté leur préoccupation.

Commémoration de la Journée internationale des disparus avec un collectif d'associations



La Journée internationale des Victimes de Disparitions Forcées est célébrée chaque année le 30 août. Elle a été proclamée en 2010 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est profondément préoccupée dite par la multiplication des disparitions forcées dans travers notamment plusieurs pays, à arrestations, les détentions et enlèvements. Mais cette journée faisait déjà l'objet commémorations depuis de nombreuses années, notamment par des associations latinoaméricaines, comme la FEDEFAM, par exemple. A cette occasion, le CFDA a apporté sa contribution à cette journée, le 29 août 2020, au sein d'un collectif composé d'autres associations oeuvrant contre les disparitions forcées dans d'autres pays du monde (Algérie, Mexique, l'Uruguay, Maroc, Syrie, etc.). Dans ce cadre, une conférence en ligne a été organisée avec pour titre « Disparitions forcées : Justice et lutte contre l'impunité ». Celle-ci s'est déroulée de 18 h à 21 heures, et à vu se succéder une dizaine d'intervenants:

- dans une première partie, le professeur Emmanuel Decaux, professeur de droit international des droits de l'Homme et ancien président du Comité sur les Disparitions Forcées des Nations Unies, ainsi que le professeur Olivier de Frouville, directeur du Centre de Recherche sur les Droits de l'Homme (CRDH) et membre du Comité sur les Disparitions Forcées des Nations Unies ont abordé respectivement la Convention internationale pour la protection des Personnes contre les disparitions forcées, et la question de l'impunité des Etats au regard des phénomènes de disparition forcées.

- Dans un second temps, divers membres et représentants d'associations, et de la société civile d'Amérique Latine, d'Afrique du Nord, Centrale et Subsaharienne ainsi que du Moyen Orient sont intervenus afin de présenter des exposés sur la disparition forcée dans leurs pays respectifs.

On comptait parmi les intervenants Cécile Coudriou, la présidente de Amnesty international, Hacene Ferhati de SOS disparus en Algérie, Marie Ange Barbary, du Centre Syrien des Médias et Liberté d'expression, Rachid El Manouzi, le Secrétaire Général de la FEMED et président de l'APADM, Abdelhaq Kass du Forum Marocain Vérité et justice, ou encore Hector Zavala, pour le Collectif des Droits de l'Homme au Chili, Elena Salgueiro de l'Uruguay, ...

Cette réunion, par son format en ligne, a rassemblé plus de 5200 participants, ce qui en fait un grand succès.

Mais les actions ne s'arrêtent pas la. Le lendemain, une manifestation publique se tenant Place de la République, à Paris, a été organisée. Différents stands étaient installés, chaque association pouvant ainsi plaider la cause des disparus de son pays auprès du grand public.

Des expositions ont eu lieu dans la matinée, les stands affichant des portraits de personnes disparues. Si le temps pluvieux n'a pas permis de faire fonctionner le vidéoprojecteur et donc de présenter les courts métrages qui devaient être diffusés, il a permis de rassembler un plus grand nombre de personnes sous les tentes, qui ont écouté les témoignages d'acteurs du droit à la Vérité et à la Justice sur les disparitions forcées.

Conférence du 29 septembre 2020 à l'occasion de l'anniversaire de la Chartre dite pour la paix et la réconciliation nationale



Le 29 Septembre dernier marquait les 15 ans de la Chartre pour la réconciliation nationale et la paix en Algérie, adoptée par réferendum en septembre 2005. Celle ci, par l'intermédiaire de l'article 45 des textes de mise en œuvre de la charte, a déclaré l'immunité juridictionnelle de tous les agents de l'Etat, les forces de défense et de sécurité de la République. L'article 46 de ces mêmes textes menace même de trois à cinq d'emprisonnement quiconque « porte atteinte aux institutions de la République algérienne », ou « nuit à l'honorabilité » de ses agentsqui l'ont dignement servie ».

Sous ces prétextes de « mise en œuvre de la reconnaissance du peuple algérien envers les artisans de la sauvegarde de la République algérienne », l'Etat empêche toute poursuite à l'égard des auteurs des disparitions et meurtres qu'il a pu commettre. En mettant les textes d'application de cette chartre en pratique en 2006, l'Etat Algérien a bafoué les droits des familles de disparus à la vérité, ou à la justice, en échange d'une maigre compensation monétaire qui ne peut combler la perte d'un proche.

Afin de dénoncer cette loi d'amnestie, chaque année, à la date anniversairede la charte, le CFDA et Sos Disparus organisent de manière régulière diffents évenements dont un rassemblement en Algérie pour protester contre la charte et contester cette immunité judiciaire octroyée aux membres de l'Etat.



Le 29 Septembre dernier, après le rassemblement, c'était l'occasion de mettre la lumière une fois de plus sur le processus d'impunité et l'injustice créée par cette charte en 2005. Une conférence de presse a été organisée au siège de SOS disparus, à Algerce jour là. Les conférenciers, maitre Bouchachi et maitre Badi, se sont exprimés pendant prêt d'une heure et demie sur le sujet. La conférence à été retransmise en live sur facebook, et vue plus de 1300 fois. Elles est dispnible ici : https://www.facebook.com/sos.disparus/videos/32 35055343208261/

Le Collectif des familles de disparus en Algérie recoit le prix des constructeurs de la paix : l'ICIP



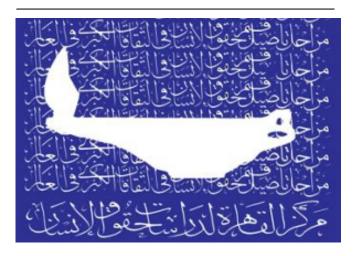
L'institut Catalan Interntional pour la Paix (ICIP), est une institution de recherche et d'action catalane basée à Barcelone, qui est fondée surles principes de démocratie, justice, égalité et équitéainsi que des relations entre les hommes, les cultures et les Nations. Depuis plusieurs années, il décerne le « Prix des constructeurs de la paix » de manière annuelle, aux assocaitions, institutions ou

personnes qui ont œuvré d'une manière remarquable et notable pour la défense des droits humains et la construction de la paix.

Le 21 Septembre dernier, le CFDA a eu l'honneur de recevoir ce prix. A cette occasion, la Présidente du CFDA, Nassera Dutour, ainsi que Nedjma Benaziza, petite fille de disparue se sont rendues à Barcelone du dimanche 20 septembre au Mercredi 23. Au cours de ces quelques jours, après avoir reçu le prix décerné par le Président du parlement catalanau sein même du parlement catalan, pas moins de 6 interviews ont été données par Nassera Duour et Nedima Benaziza, pour différents journeaux et chaines de télévisionscatalanes. Nassera Dutour et Nedjma Banaziza ont ainsi rappelé le combat des mères de disparus pour la vérité et la justice au sein du CFDA, son histoire, ses enjeux a un public varié. Des rencontres ont également été organisées avec le Ministre des Affaires étrangères de la Catalogne et desreprésentatns d'ONG Catalanes.

Ce prix est le deuxième reçu par le CFDA, et le quatrième pour Nassera Dutour

Plaidoyer auprès des organes onusiens et de l'UE



Le CFDA fait partie d'une campagne de plaidoyer sur les violations des droits de l'Homme en Algerie organisée par l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme, qui avait pour but de mettre en lumière les violations des droits de l'homme encore présentes de nos jours. La première réunion s'est tenu en septembre en visioconférence.

Une vingtaine de pays représentés auprès des Nations Unies étaient présents ansi que des associations internationales qui se battent pour les droits de l'homme.

Le CFDA, a choisi d'intituler son intervention « violations de la liberté d'expression et les poursuites arbitraires ». Il a ainsi, après avoir rappelé les notions de liberté d'expression et de poursuite arbitraire, exposé les faits en Algérie, à savoir les arrestations arbitraires des algériens militant pour une plus grande justice dans la vie politique et les droits de l'homme du paystel que des journalistes, blogueurs, représentants de partis politiques, des militants d'association à l'image de l'emprisonnement du président de l'association RAJ et 9 de ses membres. Le CFDA a ainsi démontré le caractère arbitraire de ces arrestations.

D'autres réunions en visioconférence ont eu lieu durant ce trimestre ou le CFDA a abordé la question de la liberté d'association en Algérie ainsi que le combat des mères de disparus en Algérie.

Brèves

Le CFDA est de plus en plus sollicité par des chercheurs, des historiens, des doctorants

Le CFDA attire l'attention croissante de chercheurs, hsitoriens et doctorants qui solicitent sa porte parole, Nassera Dutour, afin de partager l'histoire et les objectifs du CFDA ainsi que le combat des mères de disparus.

Assemblée générale de la PDH

Le CFDA a participé en septembreà l'assemblée générale la Plateforme des ONG (PDH) oeuvrant à l'internationaldont il est membre, afin de faire le bilan des activtés de l'association, et de discuter de ses projets pour l'avenir.

Communiqués de Presse

Le 31 août 2020 – Collectif d'associations

La ratification universelle de la Convention contre les disparitions forcées est urgente.

Tribune d'un collectif d'associations incluant la FEMED et le CFDA

https://bit.ly/32i0YiJ

Revues de Presse

Juillet 2020 Août 2020 Septembre 2020

https://bit.ly/2QEuoAH https://bit.ly/35lxlyK

Contacts

Email: cfda@disparus-algerie.org

Site: www.algerie-disparus.org

Téléphone: 0033 (0) 9 53 36 81 14

Le 21 septembre 2020 – Le CFDA

Communiqué : Une constructrice de paix et une combattante pour la justice à Barcelone

Communiqué du CFDA à propos de la visite de Nassera Dutour, Porte-parole du CFDA, à l'ICIP (Barcelone) qui lui a décerné le Prix 2019 des Constructeurs de Paix

https://bit.ly/33QSVIY